



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

santé

Question écrite n° 127654

Texte de la question

M. Christian Vanneste attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur le dépistage et la prévention des troubles de l'audition chez les nouveaux-nés. L'utilité d'un diagnostic précoce des troubles de l'audition chez les nouveaux-nés fait l'objet aujourd'hui d'un véritable consensus chez les professionnels de la santé. Il est notamment démontré l'impact positif d'une prise en charge dans le premier mois de vie sur les troubles sévères de la communicabilité, présents dans les cas repérés cliniquement vers 12 à 18 mois de vie. Un programme expérimental a été mené sous l'égide de la DGS et de la CNAMTS depuis 2005 et celui-ci démontre la faisabilité et la fiabilité du dépistage en maternité. Pourtant encore aucune décision positive n'a été prise sur ce sujet. Il lui demande de bien vouloir lui donner son avis sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 127654

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2012, page 1025

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)